

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- SEANCE DU 8 OCTOBRE 2010 -

Etaient présents : M. BEYLOT, M. BRUN, M. GOZE, M. JOURDAN, M. PORTINE, M. RIBEYRE, Mme RIGAL-CELLARD, Mme BOULERIE, Mme DESCHARD, Mme DINCLAUX, M. HOYAUX, Mme LE GARS, M. LOQUAY, M. RICHARD, M. JOLY, M. POLI, Mme SANGUIRGO, M. DUVERGER, M. LE GARROY, Mlle VAILLANT, M. HARTE, M. GUETTE, .

Etaient représentés : M. FRANCE, M. PERIZ, M. BENOIT, M. REIFFERS.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 9 H 10.

Il fait le point sur l'évolution de la situation du PRES. Depuis la réunion de l'ensemble des instances de Bordeaux 3, le jeudi 23 septembre, les choses ont évolué. Un communiqué officiel concernant l'état des discussions va être diffusé. Quatre établissements sur 7 ont fait le choix de présenter un contrat quadriennal commun, les 3 autres, l'ENITA, l'IPB et Bordeaux 3 conservent des Quadriennaux propres et ne se joignent pas, pour le moment au moins, au projet de fusion. L'université Bordeaux 4 se joint à Bordeaux 1 et Bordeaux 2. Le principe d'un contrat unique, qui sera désormais quinquennal, sera voté au sein des différents Conseils d'Administration des universités Bordeaux 4, Bordeaux 1 et Bordeaux 2. Le président de Bordeaux 4 engagera sa responsabilité sur ce vote. Le contrat de projet de l'ENITA, de l'IPB et de Bordeaux 3 a été jugé ambigu par les autres partenaires. Il s'agit d'une forme de blocage qui n'apparaîtra pas comme tel au moment de la publication officielle des discussions.

Le président BRUN précise que, en cas d'échec dans la démarche « grand emprunt », il ne pourra être reproché à notre université une quelconque responsabilité sur ce dossier. Notre refus n'est d'ailleurs pas définitif, mais il est hors de question de signer un texte impliquant une fusion pour 2013-2014. Actuellement, la situation évolue très vite.

Le président BRUN termine son intervention en soulignant qu'il est l'objet de fortes pressions provenant du Ministère, du Préfet, et même du Conseil Régional et qu'il rencontrera le Président de cette collectivité le jeudi 14. Il ouvre le débat et donne la parole aux membres du conseil.

M. BEYLOT s'interroge sur le type de fusion prévue et l'échéance de sa mise en œuvre.

Le président BRUN précise que l'on s'achemine vers un établissement unique du style Strasbourg et ce pour le 1er janvier 2012.

M. BEYLOT demande ce que deviendra le PRES dans l'hypothèse de la fusion.

Le président BRUN explique qu'il y aura un nouveau PRES regroupant l'université de Bordeaux, l'ENITA, l'IPB, et Bordeaux 3 et éventuellement d'autres membres.

M. COQUELIN prend la parole et précise que c'est l'Agence Nationale de la Recherche qui choisit prioritairement les sites retenus pour le grand emprunt et que les questions de gouvernances ne sont pas présentées comme déterminantes dans la désignation des lauréats.

M. BEYLOT demande le détail des critères d'attribution des crédits par le jury du grand emprunt.

Le président BRUN répond que cette instance se prononce sur des briques dont l'agrégation constitue des sites d'excellences, et que notre université a tout intérêt à en faire partie.

M. BEYLOT précise que la sélection des « labex » fait l'objet d'une étude projet par projet.

Le président BRUN prend l'exemple du site archéologie constitué de structures de Bordeaux 1 et de Bordeaux 3. Ces labex seront pilotés par des regroupements d'université et dans ce cas c'est l'université Bordeaux 1 qui sera prépondérante. Il s'agit donc de bien peser le pour et le contre avant de se fondre dans l'université de Bordeaux.

M. GOZE demande quelles sont les échéances de l'adhésion de l'université Bordeaux 4 à la fusion.

Le président BRUN détaille pour le conseil ce processus :

- le 14 octobre se déroulera le vote de principe par le Conseil d'Administration de Bordeaux 4 qui devra autoriser le président à poursuivre le travail devant aboutir à la réalisation d'un contrat unique ;
- le 13 décembre, le nouveau Président de Bordeaux 4 sera élu ;
- enfin le 11 janvier 2011 aura lieu la passation de pouvoir entre l'ancien et le nouveau président.

Le caractère précipité de cette démarche vise essentiellement à prouver au jury d'excellence le désir de cette université d'évoluer vers une nouvelle gouvernance. Parallèlement, une déclaration commune de l'ENITA, de l'IPB et de Bordeaux 3 prendra la forme d'un texte diplomatique montrant la volonté de conciliation de ces structures afin de permettre une évolution future de notre position quand les conditions nous seront plus favorables. D'ailleurs, en interne, il y aura encore des discussions auxquelles un représentant de Bordeaux 3 sera associé.

M. BEYLOT demande pourquoi le terme de contrat quinquennal est utilisé.

Le président BRUN souligne que c'est une initiative du Ministère destinée à alléger la procédure d'élaboration du contrat.

Puis, il clôt la discussion sur ce point et il aborde l'ordre du jour.

I - ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 18 JUIN, 13 JUILLET, 10 SEPTEMBRE 2010

Le président BRUN signale que la nouvelle procédure de transmission et de correction des procès verbaux est effective. Les procès-verbaux modifiés seront envoyés une semaine avant la date du Conseil d'Administration. Il demande aux membres du Conseil s'il y a des remarques concernant ces trois procès verbaux.

Mme RIGAL-CELLARD signale que pour le CA du 10 septembre, elle avait donné un pouvoir et qu'elle ne figure pas sur la liste d'émargement.

M. RIBEYRE demande qu'à la page 6, paragraphe 3, le verbe soit mis au conditionnel.

Mme BOULERIE demande les raisons de la nouvelle procédure.

Le président BRUN justifie cette évolution par une volonté d'allègement de la procédure.

M. RICHARD demande si la méthode s'applique également aux modifications orthographiques.

M. LOQUAY demande que les modifications soient surlignées afin que tous les membres du conseil puissent les identifier.

M. BOULERIE demande que l'on use, pour la rédaction des procès-verbaux, du patronyme des personnes et non de leur fonction afin d'humaniser le texte. D'autre part, elle signale que le conseil du 10 septembre avait voté la gratuité des droits d'inscription, pour les étudiants de Bordeaux 3, au colloque « Masculin, Féminin », alors que certains, par manque d'information, ont payé.

Le président BRUN prend bonne note de ces remarques et propose de passer au vote

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 1
Contre	: 0
Pour	: 25

Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration des 18 juin, 13 juillet et 10 septembre 2010 sont adoptés à l'unanimité moins une voix.

II - POINT SUR LE CONTRAT QUINQUENNAL

Le président BRUN porte à la connaissance du conseil que le Ministère a pris du retard dans la procédure du dialogue contractuel. A la réception de la lettre de la DGESIP, nous aurons un mois pour rendre notre copie ce qui va nous reporter à début novembre. Ce point sera donc à l'ordre du jour, successivement, au CEVU du 19 octobre et au CA du 29 du même mois.

III - CAMPAGNE D'EMPLOIS 2011

Le président porte à la connaissance du conseil les éléments de la campagne d'emplois 2011 qui s'inscrit dans le cadre d'une université qui accède aux responsabilités et compétences élargies (RCE) au 1^{er} janvier 2011. Ce changement se caractérise par un certain nombre de ruptures par rapport au fonctionnement antérieur :

- Le conseil d'administration devient la seule instance compétente dans la préparation des campagnes d'emplois enseignants et BIATOS. Ainsi, alors que par le passé, le vote du CA était soumis à l'arbitrage du Ministère, les universités ayant accédé aux RCE gèrent en autonomie leur programme de transformation de supports dans la limite du double plafond des emplois et de la masse salariale alloués à l'établissement. Cependant, le témoignage des universités autonomes incite à la prudence en termes de politique de requalification des emplois.
- Le Ministère impose à l'établissement le respect de certaines dispositions de la politique d'emploi nationale :
 - o réserver 6 % d'emplois au moins pour le recrutement de travailleurs handicapés,
 - o réserver 15 % des recrutements externes de catégorie C BIATOS au titre du PACTE « parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'Etat »,
 - o veiller au respect des proportions réglementaires entre les concours externes et les concours internes.

La campagne d'emploi 2011 s'inscrit dans le contexte national d'un maintien provisoire du stock d'emploi délégué au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Le Ministère a en effet annoncé que les universités entreraient dès 2012 dans le cadre du programme de Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) qui s'accompagne d'une diminution des emplois dans le cadre du principe de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

L'université doit donc raisonner uniquement en termes de redéploiement du stock d'emplois actuel.

En ce qui concerne la politique d'emploi BIATOS, les 4 axes qui structurent le projet global de cette campagne d'emplois 2011 sont les suivants :

- la consolidation de la mise en place de la réforme interne,
- le renforcement des services concernés directement par le passage aux responsabilités et compétences élargies en 2011,
- le soutien aux projets de services s'intégrant dans le projet d'établissement défini dans le cadre du quinquennal 2011/2015.
- la mise en œuvre des engagements présidentiels en termes de réduction de la précarité.

Les arbitrages présentés s'appuient :

- ✓ sur l'analyse des conclusions du bilan social présenté fin 2009 qui avait démontré l'importance du processus de transformation des emplois vacants de catégorie C en postes de catégorie A qui représentent aujourd'hui près de 30 % de notre stock d'emploi, situation qui doit être envisagée dans notre contexte post-réforme interne qui a réduit le nombre de postes de directions et d'encadrement ;

- ✓ sur le constat d'un nombre de postes vacants inférieurs aux dernières campagnes d'emploi, ce qui doit être regardé comme la conséquence à la fois d'un taux d'occupation de nos emplois qui s'améliore et comme le résultat d'un « creux » dans le nombre de départs en retraite de nos collègues ;
- ✓ sur le constat d'un nombre limité de demandes de redéploiement de postes exprimés par les chefs de service, que l'on est en droit d'analyser comme la conséquence du caractère très récent de la mise en place des nouvelles directions et des nouvelles UFR.

L'ensemble de ces éléments conduit à une campagne d'emploi qui pourrait être interprétée comme moins ambitieuse mais qui doit en fait être analysée comme la preuve d'une politique d'emplois maîtrisée et adaptée à une réalité d'établissement.

1°) LA CONSOLIDATION DE LA CARTOGRAPHIE DES EMPLOIS LIEE A LA REFORME INTERNE

La cartographie des emplois a permis d'identifier pour chacun des emplois de l'université un niveau de responsabilité attendu désigné par la qualification « relève prioritairement de la catégorie ... ».

Le résultat de la campagne des concours 2010 et du mouvement interne a conduit à ce qu'un certain nombre de collègues se soient retrouvés sur des postes relevant d'une catégorie supérieure. Ainsi, un collègue de catégorie B occupe un poste relevant de la catégorie A et au moins 2 collègues de catégorie C occupent des postes relevant de la catégorie B.

Dans ce cadre, il est proposé, dès la campagne 2011, de procéder au redéploiement d'un poste d'ASI vers un emploi de responsable administrative d'UFR.

De même, au sein de la DSI, il est proposé de mettre au concours un poste de catégorie A pour le pôle Gestion du parc, seul poste de responsable de pôle actuellement occupé par un collègue de catégorie B. Le pôle Production audiovisuelle bénéficiera en contrepartie du redéploiement d'un poste de catégorie B en provenance du pôle Développement.

En outre, au titre de la consolidation du pôle Ingénierie de formation de la Direction des Etudes, il est décidé d'affecter un poste pour prolonger un détachement d'un personnel de bibliothèque dans le corps des IGE.

Il est également proposé la transformation d'un poste de conservateur en poste de technicien de documentation affecté à la bibliothèque de l'UMR Ausonius qui compte déjà un personnel de catégorie A du CNRS.

2°) L'APPROFONDISSEMENT DE LA PREPARATION DU PASSAGE AUX RESPONSABILITES ET COMPETENCES ELARGIES

L'université entend se doter des compétences, indispensables à une université autonome, lui permettant de structurer ses outils d'aide au pilotage et de réaliser les objectifs quinquennaux en termes de réalisation de tableaux de bord de formation et de recherche. Dans cet objectif, il est proposé d'affecter un emploi vacant d'IGR sur un profil de pilotage et de contrôle de gestion.

De même, l'université entend poursuivre le schéma de montée en qualification des emplois de chefs de pôles de la Direction de la Gestion des Personnels et des Carrières, service particulièrement impacté par le passage aux RCE. Il est donc proposé la transformation d'un emploi vacant de SAENES en poste d'ASI qui sera en charge du Pôle Transversal chargé notamment de la coordination de la paie et des échanges avec la Trésorerie Générale.

3°) LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE SERVICE PORTES DANS LE CADRE DU CONTRAT QUINQUENNAL 2011/2015

Le contrat quinquennal 2011/2015 prévoit une montée en puissance des responsabilités et du travail de coordination du Service de la Communication. Dans ce cadre, et conformément à l'engagement présidentiel devant le CTP en octobre 2009, l'établissement décide d'ouvrir un poste d'IGE Profil Webmaster.

Le projet présenté pour la campagne 2009 de création d'un poste de Technicien de la BAP F Profil Production Assistée par Ordinateur qui n'avait pu être finalisé sera représenté pour la campagne 2011.

Le projet de renforcement de la politique scientifique d'établissement et notamment du pôle Valorisation de la Direction de la Recherche conduit l'établissement à proposer de réserver un emploi d'IGE pour asseoir le détachement d'un agent du CNRS.

Le contrat quinquennal se fixe également un objectif ambitieux en termes de pilotage du système d'information patrimonial. Dans le cadre des opérations du Plan Campus, l'établissement se dotera très prochainement d'un logiciel de gestion du patrimoine qui devra s'intégrer à notre système d'information. Dans ce contexte, et sur la base du constat du déficit en emploi d'encadrement au sein de la DPIL, l'université décide de créer un poste d'ASI.

Enfin, en termes de politique éditoriale, l'université décide de regrouper au sein des Presses Universitaires de Bordeaux la gestion de l'ensemble des revues (Revue des Etudes Anciennes et Cahiers d'Outre-mer notamment). Afin de concrétiser ce projet, l'université décide d'ouvrir au concours un poste d'IGE. Le financement de ce projet sera en partie réalisé par une contribution des crédits de la Revue des Etudes Anciennes.

Pour l'IUT, la stabilisation de la dotation d'emploi est également proposée.

L'IUT propose de transformer un poste vacant d'IGE en poste de Technicien chargé de la gestion d'un patrimoine immobilier qui sera enrichi par la livraison de la deuxième tranche du site Renaudel. Il sera procédé également à un certain nombre de transferts de postes dans le cadre des nombreuses situations individuelles de mises à dispositions.

En ce qui concerne la politique d'emplois Enseignants, la campagne 2011 des postes s'inscrit dans le contexte de la préparation du contrat quinquennal formation qui se caractérise par une augmentation sensible du volume de l'offre de formation, notamment en matière de langues pour non-spécialistes.

Dans ce nouveau contexte, la très faible représentation des personnels enseignants du second degré, actuellement fixée à 11% du total des emplois d'enseignants de notre université, inférieure de 10 points à la moyenne des universités SHS, apparaît comme une caractéristique de plus en plus difficile à soutenir.

L'université recherchera l'équilibre entre la nécessité de corriger ce déséquilibre et la volonté de préserver le potentiel de recherche.

La réunion de la Conférence des Directeurs d'UFR du vendredi 1er octobre a permis de constater le caractère très limité du nombre de demandes de redéploiement proposées par des UFR qui viennent tout juste de se mettre en place.

Autre caractéristique importante de cette campagne d'emplois, il est observé une certaine rupture avec les précédentes campagnes quant au nombre de demandes de créations de postes de PR. Cette situation devra faire l'objet d'une analyse approfondie : diminution du nombre des MCF HDR, constat de la faiblesse de certains viviers de recrutements, besoins pédagogiques ...

Autre élément important, le retour de détachement d'un collègue MCF Japonais, dont le poste avait été mis au concours, nous conduit à « mobiliser » un poste de MCF pour l'accueillir.

Au terme d'une analyse croisant l'approche du « sur » et du « sous » encadrement constaté dans certaines disciplines (comparaison des charges pédagogiques « coefficientées » et du potentiel d'enseignement) et l'observation des situations du potentiel scientifique des équipes (cotation des équipes, rapport nombre de doctorants et le nombre d'HDR), l'équipe présidentielle propose les arbitrages suivants :

- Conformément aux objectifs du volet Relations Internationales du Contrat Quadriennal 2011/2014, et afin de renforcer le potentiel et la qualité des recrutements de professeurs invités, l'université décide d'affecter à cette mission deux emplois de PR au lieu de 1 PR et 1 MCF précédemment.
- Dans la continuité de la campagne d'emploi 2010, 4 postes vacants des filières de lettres et lettres classiques, qui présentent un sur-encadrement évalué à plus de 9 emplois, ont été redéployés vers d'autres filières.
- Ainsi, le département des Arts (arts plastiques et arts du spectacle notamment), qui « souffre » d'un déficit d'encadrement équivalent à près de 20 postes, bénéficiera de 2 créations de postes.
- Le projet présidentiel propose de transformer un poste vacant d'enseignant-chercheur de polonais, désormais seulement enseigné en CLES/CLUB, en poste de PRAG/PRCE pour assurer les enseignements de langue liés aux nouvelles maquettes

Les effets combinés de la transformation de 2 nouveaux supports de surnuméraires, de la transformation d'un poste de MCF en poste de PRAG et de l'absence de demande de créations de postes de PR se cumulent pour, comme cela était déjà le cas l'an dernier, présenter un caractère fortement « négatif » de la balance des créations/suppressions : - 107 245 € (contre - 56 865 € pour la campagne 2010).

En résumé, le bilan « comptable » de la campagne d'emploi 2011 est donc le suivant :

- aucune création de postes BIATOS ou enseignants,
- un redéploiement, qui constitue en fait une régularisation, du stock d'emploi BIATOS vers le stock d'emploi enseignant,
- l'impact « à la baisse » (sur la base de la projection en année pleine des mesures) des transformations d'emplois BIATOS (- 6 252 €) et enseignant (- 107 245 €) qui devrait permettre de dégager des marges de manœuvre dans le cadre de la politique de gestion des ressources de l'établissement : mise en place d'un régime

indemnitaire des contractuels, mise en œuvre du référentiel de service des enseignants-chercheurs, ...

Le président ouvre le débat sur ce point et passe la parole aux conseillers.

M. GOZE demande des précisions sur la nature de nos obligations en matière de quotas de handicapés et de personnels sans diplôme. Il souhaite notamment savoir si l'établissement a, en la matière, une obligation de moyens ou de résultats.

Le président BRUN répond qu'il s'agit d'une obligation de résultats. Nous sommes tenus d'appliquer le texte à la lettre.

M. RAMBAUD précise que le taux nouveau de 6 % de collègues handicapés est devenu effectif en passant à la RCE. La FIPHP percevra une cotisation pouvant aller jusqu'à 30 000 euros par emploi manquant. Il convient donc de sensibiliser les collègues handicapés, qui par manque d'information ne savent pas qu'ils peuvent bénéficier de cette procédure. Il précise qu'il ne s'agit pas d'un recrutement par concours et qu'ils ne peuvent donc pas être infructueux.

Mme BOULERIE demande si des critères de handicap ont été définis.

M. RAMBAUD répond que c'est l'ex COTOREP qui fixe les critères de cette catégorie d'emploi. Les seuls recrutements le sont sur des profils identifiés.

Le président BRUN souhaite que les personnels qui pourraient être concernés, par une démarche individuelle, intègrent le dispositif. Il prend l'exemple du surpoids et de la surdité.

M. RICHARD déplore que les RCE viennent influencer notre politique d'emploi.

Le président BRUN souligne que cela nous oblige à nous préoccuper du sort des handicapés ce qui participe de la politique sociale de l'établissement.

M. PORTINE s'élève fermement contre cette obligation. Il se dit choqué et scandalisé par cette publicité sur un domaine qui relève de l'intime.

M. GUETTE se dit en opposition totale avec ces propos et en tant qu'administrateur de l'ADAPEI, il réclame une application stricte de la loi.

Le président BRUN rappelle qu'il s'agit de l'application de directives ministérielles.

Mme BOULERIE pose la question des 15 % de recrutement au titre du PACTE et se demande s'il n'y a pas trop de catégorie A.

Le président BRUN précise qu'il y a eu un repyramidage des emplois dans les UFR. Il y a certes moins de catégorie C car il s'agit d'une évolution structurelle qui va dans le sens d'une promotion des personnels. Il rappelle également l'étude qui avait été conduite en matière de gestion du ménage et qui avait conduit à mettre en avant les avantages d'une gestion en interne de cette activité.

M. JOLY constate la suppression des postes AENES et leur transformation en Recherche et Formation. Les personnels de l'AENES peuvent exercer leur fonction dans de nombreuses structures de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Cette suppression traduit une uniformisation préjudiciable à la diversité indispensable à l'enseignement supérieur.

Le président BRUN reconnaît qu'il avait été question dans un premier temps de transformer tous les postes AENES en ITRF pour offrir des promotions aux collègues tout en maintenant un équilibre entre concours interne et externe.

Le président BRUN propose de passer à l'examen des emplois enseignants. Il met l'accent sur plusieurs problèmes. Il déplore tout d'abord que certains collègues n'aient pas cru bon d'avertir leurs UFR de leur départ à la retraite, ce qui a provoqué des malentendus. Il signale également le cas de Mme GOSSOT, MCF de Japonais, en retour de détachement. Son poste avait été mis au concours, et il a fallu lui trouver en urgence un autre support. Il déplore que nous soyons confrontés à un déficit en enseignants du secondaire par rapport aux autres universités, ce qui risque de se traduire par une augmentation du volume des heures complémentaires. Enfin, il signale que le redéploiement des postes dans les UFR a engendré des changements dont le département des Lettres a été la principale « victime » : un poste de PRAG est parti au DEFLE et un poste de Professeur a été transformé en MCF de Cinéma.

Mme DESCHARD évoque le cas des postes de M. HERSANT et de M. SEBBAH, et elle évalue à trois le déficit du département des Lettres.

M. RAMBAUD rappelle le cadre de la précédente campagne d'emplois qui avait déjà acté le transfert d'un poste de PR de Lettres vers le département des Arts.

Le président BRUN précise que les conseils d'UFR devront redéployer leurs effectifs enseignants en interne, alors que cette année ils ne l'ont pas fait. Il regrette l'incapacité de l'UFR Humanités à faire des choix qu'elle a laissés à l'équipe présidentielle. Il s'avère que le département de Lettres reste toutefois toujours mieux doté que les autres.

Mme DESCHARD souligne que sur le redéploiement, le département de Lettres n'a pas eu d'instructions.

Le président BRUN indique que les UFR disposent d'une marge de manœuvre dans ce domaine et qu'elles doivent l'exercer.

Mme DESCHARD signale également un dysfonctionnement sur un poste de latiniste.

M. RAMBAUD précise que cette question relève de la responsabilité des Directeurs d'UFR

Le président BRUN reconnaît que la disparition du poste de M. SEBBAH pose des problèmes.

Mme DESCHARD constate qu'avec le recrutement de PRAG à la place d'enseignants-chercheurs, l'enseignement prime sur la recherche.

Le président BRUN rappelle la nécessité pour les UFR d'appliquer une véritable politique d'emploi des enseignants l'année prochaine.

M. RICHARD demande que les Directeurs des Départements soient désormais associés aux réunions concernant la campagne d'emplois.

M. JOURDAN souligne que cela participe à l'expérimentation et au calage d'un règlement intérieur.

Mme BOULERIE se penche sur la politique stratégique en matière de recrutement des professeurs de Lettres qui tend à une uniformisation des offres de formation et elle prend comme exemple la disparition du poste de Littérature québécoise et l'absence de recrutement d'un professeur d'Occitan.

Le président BRUN précise que ce poste de littérature n'était pas considéré comme une priorité dans la liste remontée par l'UFR. Pour l'Occitan, le nombre d'étudiants ne justifie pas la création d'un poste de Littérature médiévale. Il se félicite que l'offre de formation soit augmentée, soit par le recrutement de PRAG, soit par un recours aux heures complémentaires afin d'éviter d'utiliser des CDD. Cela implique une politique volontariste dans le sens de la préservation du service public de l'enseignement.

M. GOZE, revenant sur les propos de M. RICHARD, se déclare en désaccord avec les propos de Monsieur RAMBAUD sur le rôle et la place des directeurs de Départements dans ce dossier de campagne d'emploi.

Le président BRUN précise que l'interlocuteur principal de la politique d'emplois enseignants est le directeur de l'UFR. Cette procédure n'est pas encore effective car nous sommes dans une année de transition.

Mme DESCHARD se plaint de l'opacité des procédures.

M. JOURDAN rappelle qu'un courrier avait été envoyé au mois de juin dernier à l'attention de tous les enseignants pour attirer leur attention sur la nécessité de signaler leur projet de départ en retraite.

M. PORTINE attire l'attention du conseil sur les conséquences de la montée en puissance de l'échelon Département au sein de la nouvelle organisation des UFR.

Le président BRUN signale que l'équipe est en train de mettre en place le règlement intérieur des UFR qui tentera notamment de clarifier le rôle du directeur de Département.

M. POLI signale qu'au service des PUB il y a une collection de la revue d'études occitanes.

M. RICHARD demande que ces statuts précisent les conditions de consultations imposées aux directeurs d'UFR.

M. JOURDAN propose que les principes généraux des statuts soient communiqués aux directeurs d'UFR ainsi qu'aux directeurs de Départements.

M. COQUELIN affirme que la politique d'emploi élaborée a pour but d'atténuer les inégalités entre filières et de compenser des déséquilibres majeurs

Le président BRUN propose que l'on passe au vote :

Ne se prononce pas	: 0
Abstention	: 7
Contre	: 2
Pour	: 17

La politique d'emplois de l'université Bordeaux 3 est adoptée.

IV – CEREMONIE DE REMISE DU TITRE DE DOCTEUR HONORIS CAUSA A M. MARIO SOARES, ANCIEN PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU PORTUGAL

Le président BRUN se réjouit que M. VARGAS LLOSA, récent Docteur Honoris Causa de notre université, ait reçu le prix Nobel de Littérature.

Il propose au conseil d'accorder à M. Mario SOARES, ancien Président de la République du Portugal et personnalité politique internationale marquante, le titre de Docteur Honoris Causa de l'université Michel de Montaigne. La cérémonie de remise du diplôme, organisée par Maria-Ana BINET, aura lieu le 2 décembre. Les membres du CA y sont cordialement invités.

Il sollicite l'avis du CA sur ce point :

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 26

Le Conseil d'Administration de l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3 décerne à l'unanimité le titre de Docteur Honoris Causa à M. Mario SOARES.

V – DESIGNATION DU DIRECTEUR DES PUB

Le président BRUN propose au CA de nommer le Directeur des Presses Universitaires de Bordeaux. Il précise que le CA donne seulement un avis car le directeur des PUB est nommé. Il donne alors la parole à Mme RIGAL-CELLARD, candidate à ce poste.

Mme RIGAL-CELLARD retrace brièvement le bilan des quatre années de son action à la tête de cette structure, elle remercie l'équipe pour son soutien et fait part des projets qu'elle souhaite mettre en œuvre dans l'avenir.

Le président BRUN appuie cette candidature et sollicite l'avis du conseil :

Favorable	: 19
Défavorable	: 7

Le Conseil d'Administration approuve la désignation de la Directrice des Presses Universitaires de Bordeaux.

VI - ADOPTION DE LA NOUVELLE CONVENTION DE STAGE TYPE

M. COQUELIN présente le nouveau modèle type de convention de stage suite à la parution du décret du 25 août 2010.

Le président BRUN donne ensuite la parole aux membres du Conseil.

M. LOQUAY s'interroge sur la nécessité d'utiliser le terme « représentant » et propose celui de « délégataire » du Président.

M. GOZE soulève la question de la désignation de l'enseignant responsable.

M. COQUELIN souligne que le changement le plus important se trouve dans la rédaction de l'article 12 de la convention qui prévoit une évolution des conditions pédagogiques.

Le président BRUN demande au conseil de voter sur le nouveau modèle de convention :

Ne se prononce pas	: 0
Abstention	: 1
Contre	: 1
Pour	: 21

Le nouveau modèle type de convention de stage étudiant est adopté à l'unanimité

VII – ADOPTION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DES EQUIPES DE RECHERCHE CONCERNANT L'ELECTION DES DIRECTEURS

Le président BRUN présente le texte qui modifie le titre 3 des statuts des Equipes de Recherche, supprimant l'obligation pour un MCF d'être titulaire de la HDR pour pouvoir être élu Directeur d'une Equipe de Recherche. Cette proposition implique dès lors la possibilité d'élection de tous les enseignants-chercheurs.

M. BEYLOT se dit surpris de cette proposition.

Le président BRUN précise que cette demande provient de l'équipe LNS pour que Valéry LAURAND puisse être élu à sa tête. Il ajoute que les textes réglementaires l'autorisent, de la même manière qu'ils permettent à un MCF d'encadrer une thèse.

M. PORTINE pose le problème des professeurs d'université qui refusent les responsabilités qui leur incombent.

M. LOQUAY demande que l'on rajoute également au texte les Directeurs de Recherche et les Chargés de Recherche.

Le président BRUN est d'accord pour amender le texte en ce sens.

Monsieur le Président demande que l'on passe au vote

Blanc	: 3
Pour	: 18
Contre	: 5

La modification des statuts des Equipes de Recherche est adoptée.

VIII - EXAMEN DES MAQUETTES DU PARCOURS CONCOURS HISTOIRE-GEOGRAPHIE (VOIR BUREAU VIRTUEL) 2010-2011

Le président BRUN demande au conseil d'examiner la maquette du parcours concours Histoire-Géographie qui n'avait pas pu être soumise au vote du CA précédent en raison notamment de l'absence de référence au mémoire de recherche.

Mme POULIN présente la maquette corrigée.

Le président BRUN demande s'il y a des remarques des membres du conseil sur cette maquette. Puis il demande qu'il soit procédé au vote :

Ne se prononce pas	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 26

La nouvelle maquette du parcours concours Histoire-Géographie est adoptée à l'unanimité.

IX – ACCORD DE COOPERATION AVEC L'UNIVERSITE DE LAVAL AU CANADA

Le président BRUN présente l'accord de coopération avec l'université de LAVAL au CANADA. Il donne ensuite la parole aux membres du conseil.

Mme RIGAL-CELLARD pose le problème de la qualité des logements offerts aux étudiants étrangers.

Le président BRUN déplore cet état de fait tout en signalant que le CROUS s'est lancé récemment dans une politique de constructions nouvelles et de réhabilitation de son parc de logement.

M. PORTINE souhaite que soit mise en place une véritable politique d'accueil qui exclut la politique de rentabilité mise en œuvre actuellement par le CROUS.

M. RAMBAUD précise qu'il conviendra de remplacer, en tant que signataire de la convention, l'ex-UFR de Philosophie par le département de Philosophie de l'UFR Humanités.

Il demande ensuite au conseil de se prononcer :

Ne se prononce pas	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 26

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité les termes de l'accord de coopération de l'université de LAVAL au CANADA.

X- TARIFS DU DAEU POUR LES AUDITEURS LIBRES

Le président BRUN donne la parole à Mme SANGUIRGO pour qu'elle présente les tarifs du DAEU pour les auditeurs libres.

Mme SANGUIRGO précise que les titulaires du baccalauréat ne peuvent pas passer le DAEU. On les inscrit comme auditeurs libres, ils n'auront pas le diplôme mais une attestation.

M. JOLY demande si les textes autorisent cette pratique.

Le président BRUN précise que le statut existe.

M. COQUELIN ajoute que l'attestation est régulièrement délivrée par un jury.

Le président BRUN demande que l'on passe au vote.

Ne se prononce pas	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 26

Les tarifs du DAEU pour les auditeurs libres sont adoptés.

XI - QUESTIONS DIVERSES

➡ Le président BRUN demande aux membres du collège des maîtres de conférences du conseil de se prononcer sur la désignation de Mme BOSCO-LAFITE comme membre de la Section Disciplinaire au titre des PRAG en remplacement de Mme BOULERIE devenue MCF :

Ne se prononce pas	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 5

Mme BOSCO-LAFITE est désignée comme membre du conseil de discipline au titre des PRAG.

➡ M. PORTINE demande la parole et sollicite l'autorisation du conseil pour engager le DEFLE dans un congrès artistique international et accorder une subvention de 6000 ou 7000 euros aux organisateurs. Cette manifestation, appuyée par le Ministère et le PRES de Bordeaux, apportera au DEFLE une forme de reconnaissance dans le domaine culturel.

M. COQUELIN se félicite de cette initiative en liaison avec les activités théâtrales.

M. JOURDAN précise que le CA n'a pas à se prononcer sur les activités du DEFLE.

Le président BRUN assure M. PORTINE du soutien du CA dans cette démarche.

➡ Mme BOULERIE fait remarquer que le Comité Hygiène et Sécurité ne s'est pas encore réuni.

➡ Mme DESCHARD pose le problème de la circulation des étudiants au bâtiment I actuellement en travaux et des risques qu'ils pourraient encourir.

M. JOURDAN affirme qu'il a procédé aux vérifications nécessaires et que les étudiants n'ont pas accès au chantier.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 12 H 30.

Le Président,

Patrice BRUN